

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 avril 2024

Date de la convocation :

22/03/2024

quatre avril deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil

Date affichage : 22/03/2024

Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement

Membres en exercice : 11

convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : 10

Votants: 10

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique

Pour: 10

CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon

Contre: 0

BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Abstentions : 0

Représentés:

Délibération N° :

Excusés: Jean-Louis RIGOUSTE

DE_2024_23

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : TVX OP 151-Remplacement chauffage 2 Logts bât école validation devis

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat d'un projet type Pac Air / Eau pour remplacer la chaudière à fioul qui alimente actuellement les 2 appartements du 1^{er} étage du bâtiment école. Pour pouvoir agir rapidement sur la problématique actuelle de cette chaudière, à savoir baisse de performance y compris de la température de l'eau, et augmentation des factures d'énergie qui impacte fortement les dépenses des locataires. Monsieur le Maire propose de modifier cette chaudière à fioul par un équipement plus moderne et écoresponsable qui sera bénéfique à la fois pour l'environnement et le coût des charges sur chauffage.

Il présente à l'assemblée le devis n° DV0002719 de H2L – 19360 MALEMORT - retenu en commission financière, pour une valeur de 25 825,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications concernant ce projet :

- **DECIDE** de valider le devis n° DV0002719 du 10/03/2024 de l'entreprise H2L – 83 Avenue honoré de Balzac – 19360 MALEMORT pour un montant de 24 479,14 € HT – TVA 5,5 % soit 1 346,35 € pour un TTC de 25 825,50 €
- **DIT** que la dépense sera effectuée sur l'opération n° 151 – REMPLACEMENT CHAUFFAGE BT 2LOGT ECOLE-TVX ENERGETIQUES – Article 2132 – Bâtiment privé
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Préfecture

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

046-214601650-DE_2024_23-DE